



Réseau des  
villes créatives

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



## CONCLUSIONS

### XI<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO

Enghien-les-Bains, France

2 juillet 2017

Nous, les membres du Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU), réunis pour sa Réunion annuelle de 2017 à Enghien-les-Bains en France, remercions la Ville hôte pour sa généreuse hospitalité. Après une série de discussions et consultations, nous avons convenu des points suivants :

1. Le RVCU a adopté à cette Réunion le nouveau Cadre stratégique du Réseau, qui arrête les priorités permettant au Secrétariat et aux villes membres de travailler et d'avancer ensemble. Ce Cadre a été préparé par le Secrétariat en étroite collaboration avec le Comité de pilotage, en réponse aux Conclusions de la X<sup>e</sup> Réunion annuelle à Östersund, en Suède. Pour les années à venir, les grands axes du Réseau comprendront :
  - L'élaboration d'un programme de recherche et d'une base de connaissance pour des politiques centrées sur la culture ;
  - Le développement de mécanismes de partenariat co-créatif pour soutenir les villes membres et candidates, en particulier les villes du Sud, afin de favoriser une pleine intégration de tous les membres ;
  - La réorientation des activités en faveur de la mise en œuvre de programmes et de l'innovation, en lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes; et
  - Le développement d'outils de communication et de renforcement des capacités pour l'ensemble du Réseau.
2. Afin d'assurer un développement plus durable du Réseau, les villes membres ont décidé de diminuer le nombre maximal de désignations par pays et par Appel à candidatures. À partir de l'Appel de 2019, un maximum de deux candidatures – au lieu de trois pour les précédents Appels – émanant du même pays, et couvrant deux domaines créatifs différents, pourraient être désignées suite au processus d'évaluation.
3. Parallèlement, les candidatures émanant de régions sous-représentées au sein du Réseau, notamment celles de pays en voie de développement, seront encouragées, afin de renforcer l'équilibre géographique du Réseau. S'appuyant sur l'expérience de cette année avec la région Afrique, le Cadre de coopération – qui associe villes candidates et villes membres – pourrait être étendu à d'autres régions sous-représentées pour les prochains Appels.
4. Le RVCU initiera et développera un mécanisme de renforcement des capacités et d'intégration pour les villes nouvellement désignées, qui permettra également aux futures villes candidates de mieux se préparer et de faciliter encore davantage leur intégration au sein du Réseau en cas de désignation.

5. Les villes membres sont encouragées à déployer des efforts collectifs en vue d'augmenter les capacités de recherche du Réseau, notamment par le partage de documentation, d'expériences et d'expertises acquises à l'échelle de la ville, mais également par le recueil, l'analyse et le partage de bonnes pratiques et de données illustrant le rôle de la culture et de la créativité en faveur du développement urbain durable. Des initiatives collectives encadrées par le Secrétariat, en cohérence avec les cadres et méthodologies de l'UNESCO, et en collaboration étroite avec des experts, ainsi que des instituts de recherches et établissements d'enseignement situés dans les villes membres, devront être entreprises. Pour ce faire, l'expansion de la base d'experts du RVCU pourrait constituer un atout majeur.
6. Le Groupe de pilotage du RVCU a été créé lors de la VIII<sup>e</sup> Réunion annuelle à Chengdu en Chine. Son rôle et sa structure ont été précisés à la IX<sup>e</sup> Réunion annuelle à Kanazawa au Japon, et à la X<sup>e</sup> Réunion annuelle à Östersund en Suède. Le premier renouvellement des membres du Groupe de pilotage a eu lieu à la X<sup>e</sup> Réunion annuelle et le second se produira lors de la XII<sup>e</sup> Réunion annuelle à Cracovie et Katowice en Pologne. Afin de renforcer la représentativité ainsi que la continuité du Groupe de pilotage, un mécanisme de rotation – par lequel les membres du Groupe sont éligibles pour exercer un maximum de deux mandats consécutifs de deux ans, et les Coordinateurs adjoints pourraient prendre le rôle de Coordinateurs après le premier mandat de deux ans – a été proposé. Ce sujet sera davantage approfondi au sein du Réseau, et un nouveau mécanisme pourrait être établi à la prochaine Réunion annuelle.
7. Les partenariats co-créatifs impliquent la participation de différents d'acteurs, notamment les autorités locales, la société civile, ou les professionnels – qui travaillent de concert pour parvenir à des résultats communs au bénéfice de tous. Les villes membres reconnaissent le grand potentiel de cette approche consistant à soutenir les secteurs culturel et créatif, ainsi qu'à faciliter la croissance économique et le développement social. Pour l'année à venir, les villes membres s'engagent à prendre des mesures en faveur d'une approche participative d'élaboration de politiques et de mise en œuvre des activités.
8. Les villes membres reconnaissent pleinement, et s'emploient activement à promouvoir le rôle essentiel des technologies numériques et des espaces publics, dont les approches globale et inclusive associent étroitement différents secteurs culturels et créatifs, et permettent aux villes de concevoir, créer et construire de meilleurs environnements urbains pour tous leurs habitants.
9. Les villes membres conviennent que les Réunions annuelles doivent être revisitées et recentrées sur certains aspects pour optimiser leurs résultats et leur impact, au regard de la croissance continue du Réseau. Un nombre maximal de trois participants par ville, comprenant le Point focal et un haut représentant politique de la municipalité, devra être respecté pour les prochaines Réunions.
10. Les villes membres constatent que suite au premier exercice des Rapports périodiques d'activité – standardisé lors de la IX<sup>e</sup> Réunion annuelle du RVCU à Kanazawa au Japon – le second exercice a été mis en œuvre. Dix rapports ont été remis par les villes membres ayant rejoint le Réseau de 2008 à 2009. Suite au processus d'évaluation, un compte-rendu général a été délivré lors de cette Réunion annuelle. Tel que spécifié dans les Orientations pour le suivi de l'adhésion des membres, les 22 villes membres

désignées entre 2010 et 2013 devront remettre leur rapport avant le 30 novembre 2017, puis tous les quatre ans.

11. Chaque domaine créatif doit transmettre à l'avance, tous les 6 mois, par l'intermédiaire de son Coordinateur, un plan d'activité présentant les principaux projets et initiatives à venir, organisés par ses villes membres, visant à mettre en œuvre l'Énoncé de mission du RVCU, tel que convenu lors de la X<sup>e</sup> Réunion annuelle à Östersund en Suède. Par le biais d'un format commun élaboré par le Secrétariat, les villes membres ont transmis leurs plans à leur Coordinateur, et la première série des plans des 6 mois a été diffusée en avril dernier. S'appuyant sur cette première expérience, le Réseau a pour objectif d'améliorer ce processus durant l'année à venir afin d'assurer une meilleure cohérence entre les rapports et une meilleure mesure de comparaison entre les domaines créatifs.
12. En cohérence avec l'appel à contributions des maires des Villes créatives dans leur Déclaration adoptée lors de cette Réunion annuelle, les villes membres réitèrent la nécessité de contribuer financièrement au Réseau afin d'assurer sa pérennité, au vu de son statut de programme extrabudgétaire, et à la lumière d'exigences accrues portées par le Secrétariat à mesure que la croissance du Réseau se poursuit et que le champ d'activités se déploie. Cela devrait également permettre de consolider le rôle moteur que le RVCU est appelé à jouer sur la scène internationale en faveur de l'instauration et de la promotion de villes prospères, inclusives et durables grâce à la créativité et à l'innovation.
13. Pour renforcer davantage leur engagement politique envers le Réseau, les villes membres sont fortement encouragées à désigner, pour chaque ville, un représentant politique officiel associé au point focal, en vue de mieux intégrer la culture et la créativité au sein des politiques, stratégies et plans de développement à l'échelle locale, ainsi que de renforcer la communication et la collaboration entre l'UNESCO et les villes membres.
14. Les villes membres félicitent la ville de Fabriano en Italie pour sa désignation en tant que Ville hôte de la Réunion annuelle du RVCU en 2019, obtenue par consensus lors de cette Réunion, et auront le plaisir de participer à la prochaine Réunion annuelle à Cracovie et Katowice en Pologne.